



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83
Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.



CTP du 21 Septembre 2015

1. INTRODUCTION

1.A Approbation des procès verbaux du 12 mars, 7 avril, 1^{er} et 8 juin 2015

Votes : Pour le 12 mars et 7 avril
Pour : CGT (4), FO(2), CFDT(4), CFTC(1), UNSA(1)
Contre :
Abs :

Votes pour le 1^{er} et 8 juin 2015, la CGT avec l'intersyndicale n'ayant pas siégé à ces 2 instances elle n'a pas pris part aux votes.

Les élus CGT ont souhaité faire une intervention préalable pour réaffirmer l'ensemble des revendications de notre organisation, notamment suite aux mouvements d'ampleur en intersyndicale du mois de Juin : deux comités techniques (1^{er} et 8 Juin 2015) se sont tenus sans la participation de l'ensemble des organisations syndicales. (voir annexe: déclaration préalable).

2. GESTION DE L' EMPLOI

2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

2.A.1 Tableaux de suivi des effectifs Ville et CCAS: Création suppression

Pour la période du 7 juin au 20 septembre 2015 le solde des créations – suppressions est de – 1 poste pour la Ville et de 0 poste pour le CCAS.

La CGT a interrogé la collectivité sur une suppression de poste en surnombre et sur le motif d'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent pour un poste d'adjoint technique transformé en poste d'attaché. Les réponses seront apportées ultérieurement.

Voir annexe 2.A.1

Votes:
Pour:
Contre: FO (2)
Abs : CGT (4) CFDT (4) UNSA (1) CFTC (1)

2.B Evolution des modalités de gratification des stagiaires.

Le décret n° 2014 – 1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages modifie les conditions d'accueil des stagiaires. Il s'agit d'une stricte application de ce texte de loi qui prévoit notamment un relèvement du montant minimal de la gratification versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de 2 mois.

La CGT a fait une déclaration à ce sujet : *voir l'annexe 2.B*

Votes :

Pour : CFDT(4), FO(2), UNSA(1) CFTC(1)

Abs : CGT(4)

2.C Apprentissages 2015/2016, ajustement sur les projets d'apprentissage.

Ce dossier présente les projets d'apprentissage de la Ville de Nantes et du CCAS pour l'année scolaire 2015/2016. Il présente de façon exhaustive le nombre d'apprentis ayant signé une convention avec la collectivité.

La CGT constate un double langage entre les déclarations de bonnes intentions et la réalité au regard des besoins réels des jeunes en demande de stage d'apprentissage et de l'impossibilité de la collectivité d'y répondre.

Voir annexe 2.C.

Votes :

Pour : CFDT(4), CFTC(1), UNSA(1), FO(2)

Abs : CGT(4)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.A Département finances, marchés performances: poursuite de la création du service commun.

Le dossier propose des modifications d'organisation concernant le Département Finances, Marchés et Performances dans la continuité de la création de la Direction Générale ressources, qui doit regrouper les fonctions assurées actuellement par la DGFG et la DGORH, il s'agit de la présentation de la mutualisation de l'ensemble de ces services au 1^{er} Janvier 2016 à l'image de la mutualisation du Département RH au 1^{er} Septembre 2015.

L'administration souligne l'importance de mettre dorénavant en avant les finances par rapport aux ressources humaines, la CGT avait déjà remarqué depuis longtemps la prédominance des questions financières sur l'intérêt des personnels.

La CGT s'est opposée à cette mutualisation, *voir annexe 3.A.*

Votes :

Pour :

Contre : CGT (4)

Abs : CFTC (1), CFDT (4), FO (2), UNSA (1)

4. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

4.A – Conservatoire

4.A.1 Mise en place d'un règlement local d'application du temps de travail

4.A .2 Mise en place d'un dispositif d'astreintes

Les trop nombreuses interrogations et incompréhensions suscitées par ces dossiers ont motivé l'ensemble des organisations syndicales à reporter le report de ces deux dossiers.

Après notre intervention, l'administration accepte ce report au vu des éléments pertinents de l'ensemble des organisations syndicales.

Voir annexe 4.A.1 et 4.A.2.

5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE A LA COHESION SOCIALE

5.A – Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoires : organisation des fonctions de pilotage territorial du département.

Il s'agit de préciser l'organisation des fonctions centrales du département et l'évolution des responsabilités des professionnels qui y concourent et plus particulièrement de décrire l'organisation de la Direction du département, de la Mission dialogue territorial et de la Mission développement local.

La CGT dénonce un alourdissement constant des missions confiées aux agents sans moyens supplémentaires, la direction indique que des missions seront enlevées aux agents ultérieurement, la CGT attend de voir pour le croire...
Il est à noter qu'un certain nombre de questions n'ont pu être posées du fait du refus de Mme LEFRANC de « perdre davantage de temps » questions relatives à l'articulation du développement territorial dans les autres directions de la Mairie (Culture, Solidarité...)

Voir annexe 5.A

Votes :
Pour : UNSA (1)
Abs : CGT(4), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)
Contre :

5.B. Département prévention et Solidarité-Mission Santé Publique : évolution de l'organisation des Bains Douches Municipaux

Ce dossier traite de la nécessité de mettre en place un encadrement de proximité très opérationnel, cette nécessité est renforcée par l'isolement de l'établissement et le public en grande difficulté accueilli. La création d'un poste d'agent de maîtrise est donc proposée afin de répondre aux besoins d'encadrement de l'équipe, d'organisation du travail, de fonctionnement du service, et de suivi du lien avec les partenaires internes et externes.

La CGT met en avant les difficultés de gestion récurrentes aux Bains Douches. Elle dénonce, en outre, la mise en place de procédures de recrutement arbitraire et anti-statutaire au détriment d'agents titulaires d'un concours ou d'un examen professionnel.
Mme LEFRANC interdit de nouveau tout débat : vive le dialogue social !

Voir annexe 5.B.

Votes :
Contre : CGT(4)
Pour : UNSA (1), CFDT(4), CFTC(1)
Abs : FO(1)

6 DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

6.A- Police Municipale – Bureau Logistique: ajustement des horaires de travail

Il s'agit d'un ajustement des horaires de travail qui a fait l'objet d'une expérimentation depuis le 2 février 2015 et donne satisfaction au service et aux agents.

Votes:
Pour: CGT(4), FO(2), CFTC(1), UNSA(1)
Contre:
Abs: CFDT(4)

**Pour conclure, la CGT dénonce une nouvelle fois la façon dont se déroulent les Comités Techniques : impossibilité de réagir aux réponses de l'Administration, de poser des questions légitimes...
Tout cela se déroule avec la regrettable complicité des élus politiques de la Ville de Nantes ...**